



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 21 JANVIER 2019

**Etaient Présents :** MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : ~~SOUSTELLE Marie-Claude~~, PEREZ Joseph, ~~ARCANGIOLI Annie~~, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, ~~DART Didier~~, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUIX Ludovic~~, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, ~~NOUI Mohamed~~

**Avaient donné procuration de vote :**

Marie-Claude SOUSTELLE	à	Joseph, PEREZ
Annie ARCANGIOLI	à	Nicolas CASADO
Didier DART	à	Norbert JOUVERT
Aziza BEDJAOUI	à	André BRUN

**Etaient absents :** Ludovic BOUIX, Colette ANDRE-MARTIN, Mohamed NOUI

\*\*\*

**Monsieur le Maire**, avant d'aborder l'ordre du jour, met aux voix le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2018.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** suggère l'inscription de deux vœux : le premier portant sur la demande d'une nouvelle loi sur la réforme de la justice et le second soutenant les demandes du collectif Occitan.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** souhaite ensuite revenir sur plusieurs éléments :

- la soirée des Vœux de la Municipalité a remporté un vif succès tant sur le fond, avec les informations annoncées que sur la forme. Il ajoute que le conseil municipal est largement représenté aux cérémonies des vœux des communes voisines.
- Monsieur le Maire a assisté à une réunion de travail organisée par le Sous-Préfet et l'Inspecteur d'Académie portant sur l'organisation de la rentrée 2019-2020. La commune ne subira aucune fermeture de classe mais au contraire doit réfléchir sur le dédoublement de certains niveaux
- Suite au départ du Centre AFPA, la commune a plaisir d'accueillir le Centre Régional de Formation Professionnelle. Les locaux seront donc immédiatement occupés. Un loyer mensuel est fixé à 2 000 € ; l'AFPA disposait d'un bail emphytéotique de 100 francs annuel pour l'occupation des locaux. Une offre de formations s'organise d'ores et déjà.
- Monsieur PRETOT, Directeur des établissements secondaires privés, a prêté le restaurant scolaire à Monsieur BOUIX pour l'organisation d'un loto. Ce dernier y a présenté ses vœux sans l'autorisation du directeur.

Pour information, Monsieur BOUIX avait sollicité pour le samedi 19 janvier la salle



Marcel Pagnol pour le même objet. Il ne s'est pas manifesté pour annuler sa demande. Un agent communal est resté mobilisé et la salle n'a pu être prêtée à une association.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

#### **I - Admission en non-valeur**

**Monsieur CASADO** rappelle ce qu'est l'admission en non-valeur ainsi que les éventuelles suites.

**Monsieur CASADO**, à la demande du comptable, propose de procéder à l'admission en non-valeur de la liste n° 3607830215 regroupant 1 pièce pour un montant total de 31.92 € au motif de personne décédée et de demande de renseignement négative.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **II - Demande de subvention dans le cadre de la DETR : travaux Rue des Ecoles**

**Monsieur CASADO** revient sur les inondations survenues le 9 juin 2018 qui ont dégradé une partie de la chaussée de la rue des Ecoles. Elle s'est effondrée sur la voie SNCF. L'Etat de catastrophe naturelle n'a pas été retenu par les services de l'Etat.

**Monsieur CASADO** ajoute que la commune a sollicité les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention spéciale. Une réponse favorable a été donnée ouvrant l'opportunité à la commune de financer ces travaux à hauteur de 75 000 € au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

**Monsieur CASADO** indique que le coût total de l'opération s'élève à 150 000 € HT. Le reste à charge pour la commune est donc de 75 000 €.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **III - Correction de la décision prise en faveur de la demande du Fonds de Concours et d'Investissement**

**Monsieur CASADO** explique que depuis la convocation de la séance, le Conseil Départemental a adressé de nouveaux éléments quant à sa participation au plan de financement.

De ce fait, il convient de revenir sur l'intégralité du plan de financement et non plus que sur la correction de la décision prise dans le cadre du Fonds de Concours et d'Investissement déposé auprès d'Alès Agglomération.

Le nouveau du plan de financement s'établit désormais de la manière suivante :

Montant total des travaux	1 450 000.00 € HT
Conseil Régional	175 750.00 €
Conseil Départemental	134 631.00 €
Etat	248 205.00 €
Fonds de concours d'Investissement (Alès Agglo)	315 211.00 €
Montant des subventions	873 797.00 € (soit 62.21 %)
Reste à charge pour la commune (seulement sur H.T.)	
Emprunt	576 203.00

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **IV - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement**

**Monsieur CASADO** rappelle les dispositions de l'article L.612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et propose de délibérer afin d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget dans une limite haute de 25 % des crédits ouverts à l'exercice N-1.

**Monsieur CASADO** indique que les crédits pour 2018 s'élevaient à 1 434 800 €. De ce fait, l'engagement des dépenses peut être ouvert à hauteur de 358 700 €. Il propose la répartition suivante :

**Chapitre 20**

Article 2031	Frais d'étude	70 000 €
--------------	---------------	----------

**Chapitre 21**

Article 2135	Installations générales	30 000 €
Article 2152	Installations voirie	154 700 €
Article 21534	Réseau électrification	45 000 €
Article 2158	Autres installations et Matériels/outillage	1 500 €
Article 2183	Matériel de bureau Et informatique	1 500 €
Article 2182	Achat véhicule	50 000 €

**Chapitre 23**

Article 2315	Installation matériel Et outillage technique	6 000 €
--------------	----------------------------------------------	---------

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**V - Participation aux séjours scolaires des collégiens**

**Madame MILLOT** propose, comme chaque année, de participer aux séjours scolaires de 86 collégiens de la commune. Elle énumère les séjours pédagogiques organisés.

**Madame MILLOT** rappelle que les communes du canton s'étaient entendues pour une participation par élève à hauteur de 30 € et de 15 € pour les séjours les plus courts. Pour cette année scolaire, la participation de la ville intervient à hauteur de 2 340 €.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**VI - Rebaptisation d'une voie**

**Monsieur JOUVERT** rappelle que lors des festivités de Charbon Ardent, en hommage au travail des placières, la commune a dévoilé une plaque portant nouvelle dénomination de l'avenue des Mineurs.

**Monsieur JOUVERT** propose de régulariser ce changement de nom au niveau des services administratifs et de délibérer pour la nouvelle dénomination « avenue des Mineurs et des Placières ».

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**VII - Echange de parcelles de terrains**

**Monsieur JOUVERT** indique que les services ont constaté des erreurs de positionnement au niveau du cadastre et notamment sur la section cadastrée AN 495, Impasse d'Aubignac et propriété de Monsieur DEYDIE. L'implantation de son habitation est concernée par cette erreur.

**Monsieur JOUVERT** explique que les services municipaux ont fait appel à un géomètre pour réaliser une division parcellaire. Ainsi, la parcelle cadastrée AN 495 figure désormais au cadastre sous la dénomination AN 631, AN 632, AN 633.

**Monsieur JOUVERT** propose de délibérer en faveur d'un échange d'une parcelle de terrains entre la commune et Monsieur DEYDIE Patrice. Ce dernier reste propriétaire de la parcelle cadastrée AN 631. La parcelle AN 632, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, est cédée par Monsieur DEYDIE à la commune contre la parcelle AN 633, d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>. Les frais d'acte et subséquents sont à la charge de la commune.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**



### **VIII - Marchés hebdomadaires de l'année 2019**

**Monsieur le Maire** explique que les 1<sup>er</sup> et 8 mai ainsi que le 25 décembre seront des mercredis. Conformément au règlement intérieur, il propose d'avancer les marchés hebdomadaires aux mardis précédents ces dates.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **IX - Avis pour la sortie de la commune du Bouquet d'Alès Agglomération**

**Monsieur le Maire** explique que la commune du Bouquet a délibéré en faveur de son retrait d'Alès Agglomération en date du 2 novembre dernier et ce pour rejoindre la communauté de communes du Pays d'Uzès à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par décision du 13 décembre 2018, la communauté d'Alès Agglomération a délibéré en faveur de son retrait.

**Monsieur le Maire**, conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au regard des décisions prises par les deux collectivités, propose que la commune, membre de la Communauté de Communes d'Alès Agglomération, se prononce sur le retrait de la commune de Bouquet.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **X - Vœu pour un projet de loi conforme aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens devant la loi et de libre accès au juge sur l'ensemble du territoire français**

**Monsieur le Maire** suggère l'adoption du vœu suivant :

« La question de l'aménagement des territoires, du maintien et du développement des services de proximité notamment en matière de Justice, est au cœur des préoccupations des citoyens ; les mouvements qui affectent actuellement notre pays la rendent plus cruciale encore.

Le projet de loi sur la justice, actuellement soumis au débat parlementaire est inacceptable.

Inacceptable quant à la méthode adoptée, puisque, par le jeu d'amendements de dernière heure n'ayant fait l'objet d'aucune consultation, les négociations conduites avec l'ensemble des interlocuteurs de la Chancellerie depuis des mois ont été mises à néant.

Inacceptable quant au fond, puisque, sous couvert de spécialisation, il aura pour effet à court terme de vider les juridictions d'une part importante de leurs compétences.

Ce texte conduit inexorablement :

- à la départementalisation des Tribunaux de Grande Instance et la répartition des contentieux entre eux, y compris au-delà des frontières d'un département,
- au regroupement des cours d'appel et à leur spécialisation, avec le double effet d'engorgement de juridictions trop importantes en taille et déjà surchargées et d'éloignement du justiciable de son juge,
- le tout sans aucune économie budgétaire.

Il s'inscrit de droit fil du décret qui a transféré le contentieux de la Sécurité Sociale en appel de cours de taille moyenne, fonctionnant bien, vers des cours qui ne pourront pas traiter ces dossiers supplémentaires dans des délais raisonnables.

En prévoyant l'expérimentation de la spécialisation des cinq régions administratives, soit environ la moitié des cours d'appel, le projet de loi entend, en réalité, opérer des transferts de compétences qui deviendront irréversibles.

En s'en remettant à des ordonnances et à des décrets pour l'application de cette future loi, le Gouvernement entend agir unilatéralement et faire fi des avis recueillis au cours des négociations et émis par l'ensemble des acteurs du monde de la Justice.

Au moment où les territoires français sont soumis chaque jour davantage à des sacrifices nouveaux et à la réduction des services publics, le démantèlement programmé de l'organisation judiciaire ne peut être accepté.



Nous, élus de La Grand'Combe, demandons à la Garde des Sceaux et aux groupes parlementaires de la majorité de soumettre au vote de la représentation nationale un projet de loi conforme aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens devant la loi et de libre accès au juge, sur l'ensemble du territoire français.»

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **XI - Motion de soutien au Collectif Occitan**

**Monsieur le Maire**, à la demande du collectif occitan, propose de délibérer en faveur de la motion de soutien suivante :

« Le Conseil Municipal de La Grand'Combe, réuni le 21 janvier 2019, a pris une motion de soutien aux demandes du Collectif Occitan en matière de télévision publique régionale :

- une présence quotidienne de l'occitan à la télévision publique régionale,
- plus d'égalité dans le traitement des langues régionales par France 3.
- que cette égalité s'applique aussi aux radios locales du service public, celles de réseau France Bleue,
- Enfin, et surtout, que France 3 Occitanie soit une véritable télévision de Pays, une « Chaîne Régionale à Vocation Généraliste », qu'elle maintienne et développe ses rédactions locales »

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **XII – Questions diverses**

##### **A – Monsieur le Maire revient sur l'organisation du « Grand Débat National »**

Un cahier de doléances est à disposition en mairie. Il recueille déjà quelques contributions.

**Monsieur le Maire** envisage d'ouvrir les services municipaux les samedis matins afin de faciliter l'expression. Egalement, selon l'évolution de la situation, il organisera des réunions autour des thèmes nationaux. Sa crainte est de ne pas avoir des réponses à ces sollicitations.

**Monsieur le Maire** conclue sur le fait que le pays connaît une crise politique majeure autour de vrais problèmes.

##### **B – Noms d'une femme à un espace public**

**Madame MILLOT**, cette année, propose de voter pour 10 noms de femmes sur une liste de 30 noms et ce pour faciliter l'organisation du prochain vote.

##### **C – Eclairage public**

**Monsieur PEREZ** souhaite revenir sur le projet de renouvellement du parc de l'éclairage public. Le marché a reçu deux offres : la première est irrecevable et la seconde établit dans le cadre d'une location avec option d'achat est trop coûteuse (182 000 € /an).

Il a donc été décidé de rendre le marché infructueux

**Monsieur PEREZ** ajoute que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette compétence est transférée à Alès Agglomération.

**Monsieur PEREZ** fait donc état des dernières rencontres avec Alès Agglomération. Celle-ci gère les réseaux, la maintenance et la géo localisation. La commune prend en charge le fonctionnement et la rénovation des points lumineux.

**Monsieur PEREZ** ajoute qu'un nouveau marché est lancé sous la responsabilité de l'Agglomération. Il donne quelques éléments financiers et le calendrier prévisionnel des travaux.



**D – Requalification des boulevards**

**Monsieur PEREZ** indique que les services vont lancer les consultations et les retours sont prévus d'ici la fin du mois de février.

Ainsi les travaux pourraient débuter début du mois de mars. La partie « assainissement » a été réalisée par l'Agglomération.

**E - Calendrier des prochaines manifestations**

**Monsieur le Maire** donne les prochaines dates de manifestations et de réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

**Patrick MALAVIELLE**

**Maire de La Grand'Combe**  
**Vice-Président d'Alès Agglomération**  
**Vice-Président du Conseil Départemental**

